

COMPÉTITION COSPLAY NECRONOMI'CON BELFORT 2019



©Kaicom



©Dioudz San



©Sam Soursas



©Benoit rugraff

RÈGLEMENT AU 29/12/2018

CONCOURS NECRONOMI'CON DU DIMANCHE 3 FEVRIER 2019

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font uniquement via le formulaire d'inscription que vous pouvez télécharger sur notre site : necronomi-con.com

Les inscriptions doivent être effectuées avant le 27 janvier 2019 à minuit, toute demande postérieure se verra refusée. Il ne sera pas possible de s'inscrire sur place. Chaque participant sera dans l'obligation de se présenter le jour même du concours à l'accueil du parc des expositions au moins 2 heures avant sa prestation, afin de valider définitivement l'inscription.

LIEU & HORAIRES

Le concours sera organisé au parc des expositions d'Andelnans, l'AtraXion, rue des Prés, 90400 Andelnans. Il débutera vers 13h00 le dimanche 3 février 2019. Les résultats seront donnés peu après la fin du concours.

CATÉGORIES D'ORIGINE DES COSTUMES AUTORISÉES

Catégories autorisées pour les sources dont sont issus les costumes :

- Animes et mangas
- Dessins animés et BD européens Dessins animés et comics américains
- Jeux vidéo
- Films ou séries Français ou étrangers

Les créations personnelles (sans source) ne sont pas autorisées.

VESTIAIRES

Des vestiaires seront à la disposition des cosplayers inscrits uniquement. Ceux ci seront munis de miroirs, de chaises, tables et matériel pour repasser vos costumes. Nous rappelons que ces vestiaires ne sont pas surveillés, les organisateurs ne sauraient être tenus responsables d'éventuels vols, pertes, dégradations... Il convient donc à chacun de s'assurer de ne laisser aucun objet de valeur dans les loges.

DÉROULEMENT DE LA PRESTATION SUR SCÈNE

Les participants doivent respecter des limitations de temps :

1min30 maximum pour les individuels

3min maximum pour les groupes

Vous êtes évidemment libre de faire une représentation plus courte.

DISQUALIFICATION

Tout participant responsable directement ou indirectement de vandalisme, de vol, d'agression physique ou verbale, de comportement choquant ou du même ordre lors du concours sera immédiatement disqualifié de façon définitive, sans préjudice de toute action civile ou pénale qui pourrait découler de ces faits en application des lois en vigueur.

INTERDICTIONS

Pour des raisons de sécurité, sont interdits d'utilisation sous peine de disqualification, voire de poursuite pénale :

- Armes blanches : toute arme offensive ou tranchante en fer ou en acier, telles que les poignards, épées, machettes, couteaux, baïonnettes, etc.
- Armes à feu : toute arme qui tire des cartouches ou des projectiles explosifs, tels les fusils, les pistolets, etc.
- Armes incendiaires : toute arme qui a pour but de mettre le feu à des objets ou de causer des brûlures aux personnes.
- Liquides facilement inflammables : tout liquide qui a pour but de mettre le feu à des objets ou de causer des brûlures aux personnes comme les alcools à brûler.
- Tous les produits susceptibles de salir ou détériorer la scène ou la salle : pétards, fumigènes, farine, confettis, paillettes... Sont également interdits sous peine de disqualification :
- **Les costumes achetés** : Seuls sont acceptés les costumes réalisés par le participant et présentant un intérêt artistique.
- **Les costumes et accessoires fabriqués par une tierce personne** : les costumes et accessoires doivent avoir été réalisés en grande partie par les participants au concours, seule une participation minimale d'un tiers est autorisée ; l'association se réserve le droit d'évaluer l'implication du tiers à tout moment.
- Liquides indélébiles : Tout liquide qui ne s'enlève pas avec un simple produit nettoyant et nécessite un traitement coûteux de rénovation.
- Tout objet et geste à caractère discriminatoire ou pornographique.
- Tout objet et geste incitant à la violence ou qui la provoque.

ACCESSOIRES

Les accessoires achetés sont autorisés si ils ne représentent qu'une partie minimale du costume mais peuvent avoir un impact sur la notation finale par les juges. Les accessoires faits main sont à privilégier.

DROIT À L'IMAGE & DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

En acceptant le présent règlement, tout participant autorise les organisateurs du Necronomi'con et les personnes qu'ils auront employées ou mandatées, à fixer par tout moyen l'image (photographique et/ou vidéographique) du participant pendant toute la durée de l'événement, Il autorise également les organisateurs à réutiliser librement cette fixation sur tout support à des fins notamment illustratives et promotionnelles.

ENGAGEMENTS DU PARTICIPANT

Toute personne physique s'inscrivant et à fortiori participant au concours de cosplay s'engage à respecter sans réserve le présent règlement dans son intégralité. Aucun participant au concours de cosplay ne pourra se prévaloir d'une méconnaissance du présent règlement.

MÉDIAS

Pour que votre inscription soit prise en compte, vous devez remplir entièrement votre fiche (informations personnelles, décrire votre costume et prestation, etc...) mais également :

- Joindre une ou plusieurs images du personnage cosplayé
- Joindre votre fichier d'accompagnement audio ou vidéo

Images du personnage cosplayé

De préférence une ou plusieurs images complètes représentant le personnage de la tête aux pieds, une vue de l'arrière du costume étant un plus lors de la notation, de même pour les accessoires. Ne négligez pas le choix de vos images, celles-ci ont une très grande importance lors de la notation (selon la qualité et la taille de l'image mais aussi les couleurs, la proportion, les accessoires du personnage, etc). Attention, il ne s'agit pas de photos de vous mais d'images du personnage cosplayé !

Fichier d'accompagnement audio ou vidéo

Vous devez joindre un fichier d'accompagnement audio ou vidéo au format .mp3 .mp4 ou .FLAC (aucun autre format ne sera accepté) lors de votre inscription. Les liens Youtube, Dailymotion et autres sites d'hébergement vidéo sont INTERDITS. **Ce fichier doit être également apporté sur place lors de la confirmation de l'inscription sur support numérique compatible** (idéalement clé USB) afin de palier à tout problème avec le fichier média envoyé lors de l'inscription (fichier corrompu, son coupé ou inaudible, etc...). En cas de problème persistant même avec le remplacement par le fichier apporté sur place, aucune réclamation ne pourra être prise en compte. Attention : nous ne pourrions être tenus responsables en cas de problème de compréhension lié à la sonorisation de la scène.

Nous ne prêtons pas de micros, toutes vos prestations doivent être pré-enregistrées.

MINEURS

Nous demandons aux mineurs de nous fournir une autorisation parentale pour l'inscription. Les moins de 12 ans devront être accompagnés d'un adulte lors de leur passage sur scène.

NOTATION

Les éléments liés à la notation s'appuient sur deux évènements :

Dans un premier temps, le jury s'entretiendra avec le participant avant le concours afin de lui poser des questions techniques sur son costume.

Dans un second temps, le jury se concentrera sur la prestation du participant sur scène et d'éventuels éléments du costume (solidité du costume notamment) :

- L'originalité de la prestation
- Les membres du jury jugeront les participants sur : Le choix des tissus ou des matériaux
- La qualité de la couture ou de la construction L'utilité et l'utilisation de vos accessoires
- La ressemblance avec l'image de référence
- Le rendu final de la prestation
- Le rendu final du costume
- La compréhension de la prestation
- L'attitude sur scène
- La difficulté technique de votre costume

Les notes finales resteront confidentielles et ne pourront pas être réclamées au jury ou à l'organisation. Cependant, le jury se tiendra à la disposition des participants après le concours pour d'éventuelles questions au sujet du costume ou de la prestation.

L'organisation se réserve la possibilité, en cas de force majeure, de remplacer un des prix offerts par un prix de même valeur. Elle se réserve également le droit d'écourter, de proroger, de modifier, de réfuter, d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigent. Leurs responsabilités ne sauraient être engagées de ce fait.